



PARTI SOCIALISTE NEUCHATELOIS

Avenue de la Gare 3 - 2000 Neuchâtel

Tél.: 032/721.11.80

e-mail: secretariat@psn.ch

site web: <http://www.psn.ch>

Service juridique
Château
Mme Shokrane Habibi Amini

2000 Neuchâtel

Neuchâtel, le 26 septembre 2008

Procédure de consultation

Loi portant adoption d'une nouvelle organisation judiciaire neuchâteloise et adaptation de la législation cantonale à la réforme de la justice fédérale

Madame,

Nous vous remercions de nous avoir consulté sur le projet de loi mentionné sous rubrique et nous avons l'avantage de vous faire part, dans le délai imparti, de nos observations.

Le Parti socialiste a accueilli favorablement le projet de la nouvelle organisation judiciaire neuchâteloise. Il a apprécié la qualité rédactionnelle du rapport et de ce fait sa lisibilité. Sur le fond, la réforme proposée, au vu des contraintes liées aux nouvelles procédures fédérales, nous paraît être un bon compromis.

La mise en place de cette nouvelle organisation judiciaire impliquera cependant des moyens importants et nous souhaitons que le Conseil d'Etat y soit particulièrement attentif, notamment en ce qui concerne la dotation du tribunal cantonal. En effet, la dotation initialement prévue en magistrats nous paraît insuffisante au vu des nouveautés introduites ; la charge que représentera l'appel n'est pas assez prise en considération (longueur des audiences, verbalisation). A la lecture du rapport, nous sommes aussi inquiets en ce qui concerne les locaux. La mise à disposition de bâtiments nécessaires à la mise en place de cette nouvelle organisation devra suivre ; c'est pourquoi, nous souhaiterions qu'une étude logistique approfondie soit rapidement entreprise.

Cette période de transition représente une source d'angoisse pour le personnel administratif et il nous paraît important que les parties concernées par la mise en œuvre de cette réforme en tiennent d'ores et déjà compte.

Le nombre des commissions de gestion prévu par loi nous paraît disproportionné, leur fonctionnement risque de détourner les juges de la mise en place de la réforme. Elles ont probablement été prévues dans la perspective d'une autonomie financière de la justice à laquelle nous ne sommes pas opposés, mais à ce stade, le système proposé nous paraît trop lourd. Il nous paraîtrait donc préférable de laisser l'appareil judiciaire se consacrer à sa réforme et de n'aborder les aspects de gestion que dans une seconde phase.

La mise en place de cette réforme nous a aussi donné l'occasion de nous interroger sur la formation des greffiers. Plusieurs cantons mènent une réflexion à ce sujet et constatent que ceux-ci n'ont pas nécessairement besoin de disposer d'une formation universitaire, mais qu'il serait par contre souhaitable de prévoir une formation continue au même titre qu'elle existe pour les secrétaires juridiques. Il serait bien que le canton de Neuchâtel s'associe à ces réflexions.

Remarques plus formelles :

- Le terme « tribunal régional » ne nous satisfait pas. Nous aurions préféré celui de « tribunal de 1^{ère} instance ».
- Afin de faciliter la lecture du rapport aux non-juristes, il serait utile d'éviter les abréviations dans les titres (par exemple, p. 8, point 2, LPGA).
- Tableau p. 42, colonne tribunal cantonal, bulle commission de gestion : il s'agit de 3 magistrats du Tribunal cantonal (et non pas des tribunaux régionaux).
- Tableau de la page 46, ligne tribunal fiscal, la dotation actuelle est de **0,5** greffiers et **0,8** personnel administratif

En vous remerciant de l'accueil que vous réserverez à notre envoi, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Parti socialiste neuchâtelois